

Cancer du col de l'utérus

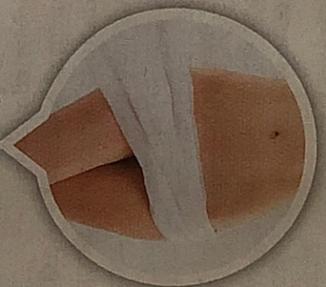
LES AVANCÉES D'UN NOUVEAU TEST EFFICACE

Jusqu'à présent, le frottis était le seul moyen de dépister ce cancer. Aujourd'hui, un test génétique ultra-sensible et beaucoup plus performant, dit «test HPV», est proposé aux femmes de 30 à 65 ans. Par Héléne Joubert

Chaque année en France, on dénombre plus de 3 000 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus, dont 99 % dus à une infection à papillomavirus (HPV) transmise sexuellement. Ce dernier est aussi responsable de cancers de la vulve, du vagin, de l'anus ou de la sphère ORL. Le cancer du col de l'utérus, lui, est évitable dans neuf cas sur dix. Pourtant, faute d'un dépistage précoce, il est encore responsable de 1 100 décès par an. Agir en prévention permet de repérer très tôt des lésions précancéreuses, de les surveiller ou de les soigner selon les cas et, ainsi, de prévenir l'apparition d'un cancer. Mais comme trop peu de femmes se font dépister – 30 à 50 % ne le font pas – il est devenu le seul cancer dont le pronostic se dégrade : le taux de survie cinq ans après le diagnostic est passé de 68 %, dans les années 1990, à 62 %. Simple-ment parce qu'on le détecte trop tard. La situation pourrait s'améliorer grâce à ce nouveau test HPV.

Le dépistage est essentiel

Afin de dépister les lésions suspectes du col de l'utérus avant qu'elles ne se transforment en tumeur, il n'y avait jusque-là que le frottis (prélevement au niveau du col). Depuis octobre 2019, après des années d'attente, la Haute Autorité de Santé a décrété que le test de biologie moléculaire HPV devait être réalisé en premier lieu dans le dépistage. Car lui permet de détecter l'infection par les virus HPV en repérant leur ADN. Par comparaison, le frottis laissait passer trop de cellules potentiellement cancéreuses : sa sensibilité, de l'ordre de 60 %, était mauvaise. « Cela signifie que lorsqu'il était négatif, il pouvait quand même y avoir une lésion du col de l'utérus, explique le Dr Jean-Luc Mergui, chirurgien gynécologue-obstétricien, chargé des affaires internationales de la Société française de colposcopie et de pathologies cervico-vaginales (SFCPCV). « En revanche,



On peut le faire chez soi

Le test HPV peut être pratiqué en auto-prélevement, à domicile. Ce qui est très utile en cas d'isolement géographique ou de réticence à l'examen gynécologique. Une solution envisagée dans le cadre du dépistage organisé en France qui commence à se mettre en place.

la sensibilité du test HPV est de 98-99 % ! En cas de résultat négatif, la probabilité de lésion est inférieure à 1 %.»

L'infection HPV est transitoire

Globalement, 10 % des femmes ont un test HPV qui revient positif, ce qui témoigne de la présence du virus. Attention, cela ne signifie pas forcément qu'elles ont une lésion potentiellement cancéreuse. Le virus disparaît spontanément dans 60 % des cas après douze à dix-huit mois. « Et, même lorsque le virus persiste, la grande majorité des femmes ne présentent pas de lésion cancéreuse, assure le Dr Jean-Luc Mergui. Elles doivent simplement être surveillées plus régulièrement. »

Le nouveau test en pratique

Il s'agit d'un prélèvement. Comme pour le frottis. C'est l'analyse en laboratoire qui dif-

COMMENT SE DÉROULE L'EXAMEN ?

Le test HPV détecte par biologie moléculaire l'ADN du papillomavirus humain, en particulier les sous-types HPV 16 et 18, les plus redoutables. Comme pour le frottis, le prélèvement se fait au niveau du col grâce à un écouvillon, ensuite plongé dans un liquide de conservation et analysé.

Si le résultat du test est négatif, il est à réitérer cinq ans après. En cas de test positif, on pratique un nouveau frottis. Si celui-ci est négatif, la recherche d'HPV est à renouveler après un an. Si le test et le frottis sont positifs, il faut alors procéder à une colposcopie (un examen visuel du col de l'utérus, du vagin et de la vulve, qui détecte les lésions précancéreuses et cancéreuses).

Le hic : la Commission de la transparence n'a pas encore validé le remboursement. Le test HPV qui coûte environ 28 € est donc aujourd'hui encore à la charge des patientes. Mais on espère une décision dans le courant de l'année 2020. ●